

ID: 039-243900560-20210408-DCC2021_04_040-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

1er avril 2021

et qu'elle a été faite le

1er avril 2021

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 39

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2021_04_040

Objet:

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

in du Tissage – 39700 DAMITE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBÉRET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Rouffange: Mme Aurore PLANCON Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés : Etrepigney : M. Frédéric SIGNORI

Absents excusés: Dampierre: Mme Stéphanie PICOT Fraisans: Mme Marie-Anne LONGY Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Régis CHOPIN Pagney: M. Michel GANET Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants : Fraisans : Mme Marie-Anne LONGY, Orchamps M. Régis CHOPIN

Mandataires: Fraisans: M. Sébastien HENGY, Orchamps: M. Nicolas JOLY

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h38 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DID :039-243900560-20210408-DCC2021_04_040-DE

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

Marché « Création d'une micro-crèche à Salans (39700) » (décision n° 36-2021)

Titulaire: DBM - 1 rue des Ecoles - 39380 BANS

Date de notification : 21 janvier 2021

Montant : - 524,90 € HT

Marché « Remplacement d'une pompe de refoulement au poste « La Source » à Dampierre » (décision n° 53-2021)

Titulaire: SOGEDO – 3 rue des Métiers – 39701 ROCHEFORT-SUR-NENON

Date de notification : 18 mars 2021

Montant: 3 754,75 € HT

Marché « Remplacement d'une pompe de refoulement au poste « Air et Soleil » à Dampierre » (décision n° 54-2021)

Titulaire: SOGEDO - 3 rue des Métiers - 39701 ROCHEFORT-SUR-NENON

Date de notification : 18 mars 2021

Montant : 3 914,70 € HT

Marché « Remplacement de la chaudière à l'école à Dampierre » (décision n° 55-2021)

Titulaire: DBM - 1 rue des Erables - 39380 BANS

Date de notification: 18 mars 2021

Montant: 17 645,31 € HT

Marché « Contrat d'entretien du Pôle éducatif à Gendrey » - (décision n° 56-2021)

Titulaire: SAS PALISSOT - 6 rue des Estelins - 70700 BUCEY LES GY

Date de notification : 22 janvier 2021

Montant: 4 825,92 € HT

Marché « Achat de fournitures pour le Parc intercommunal à Gendrey » - (décision n° 57-2021)

Titulaire: DB MATERIAUX - 4 rue d'Etrepigney - 39700 RANS

Date de notification: 22 mars 2021

Montant: 1 529,09 € HT

- b. Procédures adaptées
- Marché « Maîtrise d'œuvre relative aux travaux du réseau d'assainissement de la commune de Pagney » (décision n° 49-2021)

Titulaire: VERDI INGENIERIE - 13 avenue Aristide Briand - 39100 DOLE

Date de notification: 9 mars 2021

Montant : 63 651,00 € HT

Marché « Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation du réseau de collecte du système d'assainissement de Montmirey-la-Ville » (décision n° 50-2021)

<u>Titulaire</u>: VERDI INGENIERIE – 13 avenue Aristide Briand – 39100 DOLE

Date de notification: 9 mars 2021

Montant: 64 876,00 € HT

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021



Marché « Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation dubs 039-243900560-20210408-DCC2021104_040-DE (réseau et station de traitement) de la commune de Vitreux » - Avenant n° 1 (décision n° 51-2021)

Titulaire: VERDI INGENIERIE - 13 avenue Aristide Briand - 39100 DOLE

Date de notification: 9 mars 2021

Montant : 3 500,00 € HT

 Marché « Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation du système d'assainissement (réseau et station de traitement) de la commune d'Orchamps » - Avenant n° 1 (décision n° 52-2021)

Titulaire: VERDI INGENIERIE - 13 avenue Aristide Briand - 39100 DOLE

Date de notification : 9 mars 2021

Montant : 3 500,00 € HT

 Marché « Acquisition et livraison de 2 véhicules 9 places type MINIBUS d'occasion » -(décision n° 58-2021)

Titulaire: ARPOULET UTILITAIRES - RD 813 ROUSTAUD DE THIVRAS - 47200 MARMANDE

Date de notification: 20 mars 2021

Montant: 35 116,67 € HT

2. En matière de ressources humaines

 Signature de contrats de mise à disposition de personnel intérimaire avec l'association TEMPO pour le 8 février 2021 (décision n° 38-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter le recours à l'association TEMPO pour pallier aux différentes absences de personnel afin d'assurer la continuité du service et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de personnel de l'association TEMPO.

2/ De mettre en place des conventions de mise à disposition entre l'association TEMPO, le salarié et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes desdites conventions.

3/ De signer les conventions à intervenir.

4/ Dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

 Signature de plusieurs contrats de mise à disposition de personnel intérimaire avec SUP INTERIM pour le mois de février 2021 (décision n° 44-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter le recours à SUP INTERIM pour pallier aux différentes absences de personnel afin d'assurer la continuité du service et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de personnel de SUP INTERIM.

2/ De mettre en place des conventions de mise à disposition entre SUP INTERIM, le salarié et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes desdites conventions.

3/ De signer les conventions à intervenir.

4/ Dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

 Signature de plusieurs contrats de mise à disposition de personnel intérimaire avec SUP INTERIM pour le mois de février 2021 (décision n° 45-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter le recours à SUP INTERIM pour pallier aux différentes absences de personnel afin d'assurer la continuité du service et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de personnel de SUP INTERIM.

2/ De mettre en place des conventions de mise à disposition entre SUP INTERIM, le salarié et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes desdites conventions.

3/ De signer les conventions à intervenir.

4/ Dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Affiché le 13/04/2021



Signature de plusieurs contrats de mise à disposition de pers ID : 039-243900560-20210408-DCC2021_04_040-DE INTERIM pour le mois de mars 2021 (décision n° 46-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter le recours à SUP INTERIM pour pallier aux différentes absences de personnel afin d'assurer la continuité du service et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de personnel de SUP INTERIM.

2/ De mettre en place des conventions de mise à disposition entre SUP INTERIM, le salarié et la

Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes desdites conventions.

3/ De signer les conventions à intervenir.

4/ Dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Signature d'un contrat de mise à disposition de personnel intérimaire avec l'association TEMPO pour le 23 février 2021 (décision n° 47-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter le recours à l'association TEMPO pour pallier aux différentes absences de personnel afin d'assurer la continuité du service et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de personnel de l'association TEMPO.

2/ De mettre en place une convention de mise à disposition entre l'association TEMPO, le salarié et la

Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes ladite convention.

3/ De signer la convention à intervenir.

4/ Dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Signature de plusieurs contrats de mise à disposition de personnel intérimaire avec SUP INTERIM pour le mois de mars 2021 (décision n° 48-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter le recours à SUP INTERIM pour pallier aux différentes absences de personnel afin d'assurer la continuité du service et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de personnel de SUP INTERIM.

2/ De mettre en place des conventions de mise à disposition entre SUP INTERIM, le salarié et la

Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes desdites conventions.

3/ De signer les conventions à intervenir.

4/ Dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Signature de contrats de mise à disposition de personnel intérimaire avec l'association TEMPO pour le mois de mars 2021 (décision n° 59-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter le recours à l'association TEMPO pour pallier aux différentes absences de personnel afin d'assurer la continuité du service et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de personnel de l'association TEMPO.

2/ De mettre en place des conventions de mise à disposition entre l'association TEMPO, les salariés et la

Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes desdites conventions.

3/ De signer les conventions à intervenir.

4/ Dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Signature de plusieurs contrats de mise à disposition de personnel intérimaire avec SUP INTERIM pour le mois de mars 2021 (décision n° 60-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter le recours à SUP INTERIM pour pallier aux différentes absences de personnel afin d'assurer la continuité du service et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de personnel de SUP INTERIM.

2/ De mettre en place des contrats de mise à disposition entre SUP INTERIM, les salariés et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes desdits contrats.

3/ De signer les contrats à intervenir.



4/ Dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

ID: 039-243900560-20210408-DCC2021_04_040-DE

Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 61-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter d'accueillir Madame Sandra ROLLAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord,

à la médiathèque à Gendrey;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable de la Médiathèque, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 62-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter d'accueillir Madame Neslihein ANIK en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'accueil de loisirs à Gendrey ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Pierre MANENTI, Responsable ACM, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Convention de stage avec le Centre Européen de formation à Villeneuve d'Ascq (59650) (décision n° 63-2021)

Il a été décidé :

1/ D'accepter d'accueillir Madame Charlotte Bremiaux en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'accueil de loisirs à Dampierre ;

2/ De mettre en place une convention entre le Centre Européen de Formation, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Jennifer VUILLAUME, Responsable ACM, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

> Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0

